



Procédure de divorce déjà établi sans résultat

Par **sandy1968**, le **24/05/2017** à **12:57**

bonjour,
Je me suis séparé en 2003 de mon mari j'avais un avocat à cette époque, il avait été convoqué plusieurs fois devant le juge mais celui-ci ne venait jamais, puis je m'occupais plus de ce divorce et je croyais que les choses allaient se faire automatiquement, mais en vain car j'apprends par le notaire comment puis-je faire me rapprocher du juge pour demander le divorce je ne sais pas, merci de votre aide

Par **amajuris**, le **24/05/2017** à **13:29**

bonjour,
un divorce ne se fait jamais automatiquement. Vous pouvez choisir un divorce par consentement mutuel. Voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10567>
salutations